



Feuille explicatif aux parents

ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'ÉCOLE AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuille explicatif est une version courte de l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence réalisée au Conseil d'établissement du 4 juin 2025.

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE 2024-2025

D'où sommes-nous partis?

- Notre école est située dans un milieu urbain à proximité d'un parc, des jeux d'eau, d'un terrain de soccer, des terrains de tennis, des sentiers, etc.
- Notre école dessert une clientèle de plus de 500 élèves du préscolaire 5 ans jusqu'à la 6e année du primaire.
- Son indice de milieu socio-économique (ISME) est de 2 et l'indice de seuil de faible revenu est de 6.
- Il y a 70 plans d'intervention actifs.

Quels ont été nos objectifs cette année?

Objectif 1: Augmenter de 9% le nombre d'élèves capables d'agir comme témoin actif lors d'une situation de violence (physique ou verbale).

Objectif 2: Diminuer de 7% le nombre d'élèves rapportant avoir été insultés ou traités de nom souvent ou très souvent d'ici juin 2025.

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Il s'agit de "toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité. Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, des paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant cette relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique." (tiré du site du Protecteur national de l'élève)
- D'après les données du QSVE-R 2024, la forme de violence à caractère sexuel la plus fréquente est de se faire traiter de noms péjoratifs à caractère sexuel (8,1% des élèves rapportent en avoir subi de souvent à très souvent).

Objectif: Faire diminuer de 4% les élèves qui disent avoir été traités de nom péjoratif à caractère sexuel.

QU'A FAIT L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION?

Mesures préventives

Moyens prévus mis en place :

- Diffusion des moyens de dénonciation
- Ateliers donnés par les T.E.S. et autres ateliers en classe (harcèlement, intimidation, violence verbale, etc.)
- Surveillance active sur la cour de récréation
- Poursuite du programme Parapluie par le SPVG
- Valorisation des comportements positifs
- Semaines thématiques
- Trois campagnes de sensibilisation durant l'année (communication positive et bienveillante afin de diminuer la violence verbale)
- Outils proposés dans le cadre de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles (mars) – Temps d'arrêt dans toutes les écoles du Québec, outils pour le personnel scolaire, pour les élèves et pour les parents.

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Journée de sensibilisation contre l'homophobie (17 mai)
- Programme Parapluie
- Ateliers avec l'ADPEC, le CISSO et le GRIS

Mesures de sécurité

- Surveillance active
- Vigilance des intervenants formés

Formations obligatoires

- Formation obligatoire pour le réseau scolaire sur l'intimidation et la violence (ministère) – « Le pouvoir d'agir des adultes œuvrant auprès d'élèves en matière d'intimidation et de violence, notamment les violences à caractère sexuel ».



QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS FACILITANTES ET LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ?

Conditions facilitantes

- Collaboration et engagement de l'équipe-école et des parents.
- Équipe stable et structurée de surveillance.
- Implication des élèves dans la gestion du matériel.
- Volonté de l'équipe de direction.

Difficultés rencontrées

- La violence verbale est sournoise. Les adultes ne sont pas toujours témoins des situations de violence verbale.
- Le temps exigé au déploiement des campagnes de sensibilisation.
- Les élèves doivent être impliqués davantage dans l'organisation des activités pour prévenir la violence.
- Régulation et évaluation des moyens à la mi-parcours.

QU'EST-CE QUE CELA A DONNÉ ?

Atteinte des objectifs

- Malgré la bonne volonté de tous les intervenant.e.s et l'amélioration de certains comportements, les objectifs fixés n'ont pas été atteints à 100%. Cependant, nous avons noté une augmentation de 4% du sentiment de sécurité chez nos élèves. Cette progression témoigne des efforts constants de l'équipe-école pour raffiner ses pratiques et rassurer les élèves au quotidien.

Retombées auprès des élèves, du personnel

- Le sentiment de sécurité global s'est amélioré (augmentation de 4%).
- L'ensemble de la communauté scolaire dénonce davantage les comportements de violence et d'intimidation.
- Plus d'élèves se disent en mesure d'intervenir pour aider une victime lorsqu'ils sont témoins d'une situation de violence.



QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS POUR L'ANNÉE PROCHAINE ?

Concernant les mesures préventives

- Poursuite de la valorisation des comportements positifs et de la dénonciation.
- Sensibilisation du personnel à réagir à une situation de conflit verbal au même titre que la violence physique.
- Poursuite des campagnes de sensibilisation par année.

Concernant les mesures pour favoriser la collaboration des parents

- Dénoncer la situation.
- Supporter votre enfant.
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école.
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation.
- Impliquer davantage les parents dans la prévention de la violence et de l'intimidation.

Concernant les interventions à la suite d'une situation de violence et d'intimidation

- **Dénonciation:** Encourager les élèves victimes ou témoins à dénoncer aux adultes de l'école.
- **Confidentialité:** Rappels de la nécessité de discuter des dossiers dans un lieu approprié.
- **Mesures de soutien et d'encadrement:** Rappels concernant la démarche d'intervention et la rendre explicite pour tout le personnel de l'école. Implication des T.E.S. et de l'équipe de direction.
- **Sanctions applicables:** S'assurer de l'application de la démarche d'intervention.
- **Mesures de suivi:** Maintenir le suivi 2-1-1 et maintenir la collaboration avec les parents.

Particularités associées à la violence à caractère sexuel

- **Dénonciation:** Encourager les élèves victimes ou témoins à dénoncer aux adultes de l'école.
- **Confidentialité:** Rappels de la nécessité de discuter des dossiers dans un lieu approprié.
- **Mesures de soutien et d'encadrement:** Rappels concernant la démarche d'intervention et la rendre explicite pour tout le personnel de l'école. Implication des T.E.S. et de l'équipe de direction. Communication et signalement au DPJ au besoin. Soutien à l'élève et référence aux partenaires externes au besoin.
- **Sanctions applicables:** S'assurer de l'application de la démarche d'intervention.
- **Mesures de suivi:** Maintenir le suivi 2-1-1 et maintenir la collaboration avec les parents.
- Se référer au protocole d'intervention: comportements sexualisés et violence sexuelle.